Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID: 078-217801687-20250512-25_067_DGS-AI

N° 25/06 7/DGS/SE-VGN

DÉCISION

Portant signature d'une convention de mise à disposition de matériel, à titre gratuit, à l'association LA VOIX EN SCÈNE

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines);

11^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 alinéa

Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la demande de l'association LA VOIX EN SCÈNE, de pouvoir disposer du matériel lui permettant d'organiser l'assemblée générale de l'association le **vendredi 23 mai 2025.**

Considérant la disponibilité du matériel sollicité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – AUTORISE la mise à disposition, à titre gracieux, auprès de l'association LA VOIX EN SCÈNE représentée par M. LOVELAS Johann, du matériel suivant :

- 40 Chaises
- 2 tables

Une convention précisant les conditions de mise à disposition du matériel sera conclue entre les parties.

ARTICLE 2 – DIT que cette mise à disposition est consentie et acceptée pour l'assemblée générale de l'association le vendredi 23 mai 2025 à 18h.

ARTICLE 3 – **DIT** que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignières, le 12 mai 2025

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à les personnes directement visées.